

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 24 MAI 2023

Date de la convocation
17.05.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le vingt quatre mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme TRAVOUILLO.

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Dénomination de la voie publique desservant le Centre de Promotion

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le centre de promotion et ses locaux annexes situés à proximité du Boulevard
du Maréchal Leclerc sont desservis par une voie sans nom.

Afin de faciliter sa localisation, il est proposé de dénommer la voie.

Vu l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de
cette voie reliant le boulevard du Maréchal Leclerc à la rue des Capucins, il est proposé
le nom de « Passage du Parc ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »
en date du 22 mai 2023,

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **16 JUIN 2023**

Publié le : **16 JUIN 2023**

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte la dénomination « Passage du Parc » ;
- ⇒ décide de classer cette voie dans le domaine public de la commune ;
- ⇒ charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services fiscaux.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

